



Déclaration Préliminaire du SNUipp-FSU 09

CAPD du Jeudi 18 mars 2021

Monsieur l'IA-DASEN, Mme La Secrétaire Générale des Services, Mmes et Messieurs les IEN, Mmes et Messieurs les responsables des services 1^{er} degré, Mmes et Messieurs les délégué.es du personnel,

Nous voici réunis enfin pour une nouvelle CAPD. La mise en application de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » se poursuit.

Cette loi place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires ; facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations et les privatisations. Elle dénature le lien entre le fonctionnaire et l'État, puisqu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, ouvrant la voie à un renforcement des inégalités salariales, et en particuliers entre femmes et hommes. Elle donne au supérieur hiérarchique direct des pouvoirs en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et, désormais, de promotions porte atteinte au fonctionnement démocratique de notre institution : les personnels y perdront beaucoup évidemment, l'institution aussi, en terme de confiance des personnels.

Elle constitue également une attaque sans précédent contre la démocratie sociale, puisque les Comités Techniques sont amenés aussi à devenir, dans leur fonctionnement, un lieu de dialogue plus réduit. En fusionnant les actuels Comités Techniques et les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de travail au sein de futurs Comité Sociaux d'Administration, ce sont des occasions de dialogue et d'échanges qui disparaissent. Ce sont les personnels qui en feront largement les frais.

Nous continuons à demander l'abrogation de cette loi.

Nous sommes réunis en visioconférence parce que la Covid et ses variants empoisonnent notre quotidien et malmènent nos conditions de travail depuis un an.

Devant la gravité de la situation, le ministère ne prévoit d'autre mesure qu'une campagne de tests ciblée sur un panel d'écoles. Suite à nos diverses interventions et initiatives, le ministère a précisé que les tests devaient être pratiqués par des professionnels et non par les enseignants comme cela avait pu se faire dans plusieurs départements. Reste à régler toutefois la supervision de la passation, le volume de tests et la pertinence scientifique des écoles ciblées. Le déploiement de la campagne de tests salivaires en Ariège questionne la profession. Le SNUipp est favorable aux tests salivaires en vue de bloquer la propagation du virus mais nous le rappelons : nous sommes des enseignants et non des professionnels de santé. Et l'école et le temps scolaire des apprentissages sont-ils le lieu et le temps appropriés pour une telle campagne ? Nous vous avons écrit à ce sujet et demandons une audience.

Et dans ce contexte où le ministère est fragilisé sur la légitimité évidente de la question de la vaccination, le lancement d'une vaste campagne pour obtenir une vaccination prioritaire des personnels des écoles qui le souhaitent s'impose.

Le contexte sanitaire met l'école en difficultés. Dans le même temps, les cartes scolaires départementales révèlent le manque criant de moyens pour assurer les remplacements, répondre à la fragilisation des élèves, assurer l'ensemble des apprentissages sur la scolarité primaire et au-delà mettre en œuvre une politique éducative qui soit celle de la réussite de

toutes et de tous, notamment pour les enfants des familles populaires. Le SNUipp continue de demander un plan d'urgence pour l'école.

Si nous parlons de carte scolaire en cette CAPD, c'est que les conditions de travail de nos collègues se dégradent, que différents aspects de leur carrière peuvent être impactés : formation, demandes de disponibilité et de temps partiels sur autorisation. Et que ces demandes étaient jusqu'alors traitées en CAPD. C'est aussi la question du recrutement de contractuels qui est soulevée. Le SNUipp a demandé l'élargissement du recrutement sur liste complémentaire plutôt que le recours à ces personnels non formés, sous payés, corvéables et jetables. Mais serait-ce l'avenir de notre métier ?

Le dernier volet de notre plan d'urgence sur le métier d'enseignant.e alerte sur l'état de la formation des enseignants. En effet, avec la réforme de la formation initiale, la réforme du CAFIPEMF et le poids qu'a pris la question de la formation continue des enseignant-es en lien avec l'affirmation d'une GRH de proximité renouvelée, le ministre fait de la formation des enseignant-es un enjeu majeur, véritable levier à nos yeux d'une mise sous tutelle de l'agir enseignant. Nous alertons sur un processus qui permettrait de redessiner une autre école avec des personnels assujettis, démunis d'autonomie et empêchés de mettre leur expertise professionnelle au service de la lutte contre les inégalités scolaires. Est-ce cela « l'école de demain » ? Les évaluations nationales ne seraient-elles pas un outil de pilotage et de formatage du New management ? C'est maintenant la Maternelle qui est dans le viseur de notre Ministre. La note du CSP de décembre 2020, faisant de la Maternelle une école préparatoire aux tests mécanistes à l'entrée au CP n'est pas passée inaperçue et est décriée par de nombreux chercheurs et spécialistes de la Maternelle. Pratiquer des tests à l'entrée de PS nous apparaît une pratique inique, manquant de bienveillance et particulièrement dangereuse dans la construction d'un rapport de confiance avec les élèves et les familles.

Mais revenons à cette CAPD dans laquelle nous aurions souhaité traiter des opérations de mouvement (permutations nationales informatisées, mutations intra-départementales à venir), des demandes de disponibilité et de temps partiels... Certains ont donc considéré en haut lieu que ce n'était plus une mission des représentants des personnels !

Nous nous retrouverons donc peut-être lors de CAPD de recours puisque les CAPD n'ont plus vocation qu'à défendre des personnels qui les auront saisies ! Ambiance ! Nous sommes décidément très loin de l'école de la confiance...

La mise en application de la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » se poursuit...

Cette année, c'est le regard paritaire sur les opérations de promotion qui en fait les frais, après celui sur les opérations d'affectation l'an dernier. Les Lignes de Gestion académiques soumises à nouveau au vote en Comité Technique Académique le 28 janvier dernier, traduction des Lignes de Gestion nationales et de la loi du 6 août, ne peuvent constituer une amélioration pour nos collègues, ce qui a justifié un premier vote unanime de l'ensemble des organisations représentées au Comité Technique académique le 18 janvier dernier.

Nous allons parler d'avancement accéléré... Notre Ministre avance lui aussi de façon accélérée, sans doute trop, et sans écouter la profession ... La Ministre de la Fonction Publique souhaite avancer aussi, vite ! Le SNUipp-FSU 09 combattrait toutes les attaques contre l'Ecole que nous défendons et contre notre statut de fonctionnaire qui n'est pas un privilège mais le garant de notre mission de service public au service de l'Etat.